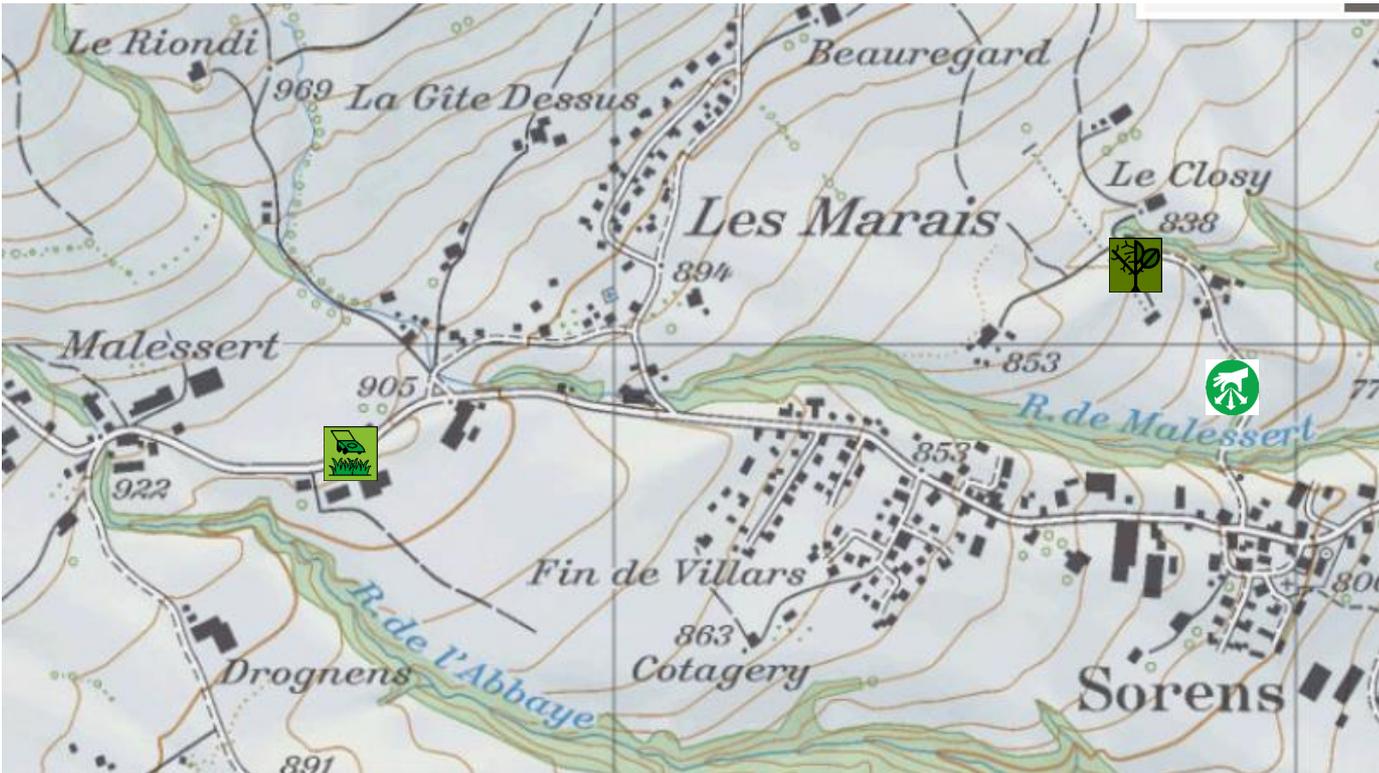




MEMO Déchets

Votre guide des déchets



Nos déchets sont des ressources : **préservons-les** ensemble.
Évitons le gaspillage, trions et valorisons.



Sorens

s a i d e f



Informations **générales**



Et aussi sur www.memodechets.ch et l'application

Mon réflexe TRI À LA SOURCE

Quand je fais mes achats ...

- j'en profite pour **ramener au(x) magasin(s)**, dans lesquels je me rends, tous les déchets qui y sont repris: bouteilles en verre et en PET, piles, appareils hors d'usage, etc..
- je choisis les objets et denrées **en fonction de leur bilan écologique** (économies en emballages, en énergie de production et de transport, moins polluants, recyclables ...)

Ma DECHETERIE (voir plan)

Déchets récoltés : voir "Comment bien trier ?"

La laine de verre n'est pas acceptée.

Horaires d'ouverture :

Mercredi : 15h30 – 18h30

Samedi : 09h30 – 12h00 / 13h30 – 15h30

La déchèterie sera fermée le mercredi 1er janvier 2025 et le samedi 1er novembre 2025.

DEPOT DE GAZON (voir plan)

Sur la fumière prévue à cet effet située chez M. Jean-Pierre Villosz à la Rte Principale 205.

DEPOT DES BRANCHES (voir plan)

Seules les branches sont acceptées (pas de bois ni autres éléments étrangers, les déchets verts non broyables vont dans la benne "compost" à la déchèterie).

Pour les arbres et troncs, contacter la corporation forestière (M. Alexandre Magnin, 079 690 37 35).

En cas de besoin exceptionnel, la clé peut être demandée à l'Administration communale.

Horaires d'ouverture :

Mercredi : 15h30 – 18h30

Samedi : 9h30 – 12h00 / 13h30 – 15h30

Contact et infos

Commune de Sorens

Route Principale 136

1642 Sorens

026 915 90 20

commune@sorens.ch

www.sorens.ch

DECHETS SPECIAUX

Les déchets spéciaux tels que peintures avec ou sans solvant, médicaments, produits phytosanitaires et biocides, produits chimiques, liquides toxiques ou dangereux, solvants ménagers, aérosols, ... peuvent être déposés à la STEP de Vuippens, Route du Gérigno 2.

Horaires d'ouverture :

du lundi au vendredi de 08h00 à 11h30 et du lundi au jeudi de 14h00 à 16h00.

DECHETS DE CONSTRUCTION

Les déchets de construction - rénovation sont à acheminer au Centre de transbordement Hubert Etter et fils SA à Vuadens, Rue du Russon 60.

Contrairement à la déchèterie, la laine de verre peut également y être déposée.

En cas de question, merci de les contacter au : 026 919 87 80.

Horaires d'ouverture :

Lundi - jeudi : 07h30 – 11h30 / 13h00 – 17h00

Vendredi : 07h30 – 11h30 / 13h00 – 15h30

Pour toute information générale relative à la gestion des déchets, contactez la commune.





2025

Calendrier

Sorens

Début des tournées : 10h30

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
L						
M				1		
M 1	Nouvel-An			2  		
J 2	Lendemain de Nouvel-An			3	1	
V 3				4 	2 	
S 4	 	1  	1  	5  	3  	
D 5		2	2	6	4	1
L 6		3	3	7	5	2
M 7		4	4	8	6	3
M 8	 	5  	5  	9  	7  	4  
J 9		6	6	10	8	5
V 10		7 	7 	11 	9 	6 
S 11	 	8  	8  	12  	10  	7  
D 12		9	9	13	11	8
L 13		10	10	14	12	9 <small>Lundi de Pentecôte</small>
M 14		11	11	15	13	10
M 15	 	12  	12  	16  	14  	11  
J 16		13	13	17 	15	12
V 17		14 	14 	18 <small>Vendredi-Saint</small>	16 	13 
S 18	 	15  	15  	19  	17  	14  
D 19		16	16	20	18	15
L 20		17	17	21 <small>Lundi de Pâques</small>	19	16
M 21		18	18	22	20	17
M 22	 	19  	19  	23  	21  	18  
J 23		20	20	24	22	19 <small>Fête-Dieu</small>
V 24		21 	21 	25 	23 	20 
S 25	 	22  	22  	26  	24  	21  
D 26		23	23	27	25	22
L 27		24	24	28	26	23
M 28		25	25	29	27	24
M 29	 	26  	26  	30  	28  	25  
J 30		27	27		29 <small>Ascension</small>	26
V 31		28 	28 		30 	27 
S			29  		31  	28  
D			30			29
L			31			30
M						

Calendrier

Sorens

Début des tournées : 10h30

	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
L			1			1
M	1		2			2
M	2		3	1		3
J	3		4	2		4
V	4	1 Fête nationale	5	3		5
S	5	2	6	4	1 Toussaint	6
D	6	3	7	5	2	7
L	7	4	8	6	3	8 Immaculée Conception
M	8	5	9	7	4	9
M	9	6	10	8	5	10
J	10	7	11	9	6	11
V	11	8	12	10	7	12
S	12	9	13	11	8	13
D	13	10	14	12	9	14
L	14	11	15	13	10	15
M	15	12	16	14	11	16
M	16	13	17	15	12	17
J	17	14	18	16	13	18
V	18	15 Assomption	19	17	14	19
S	19	16	20	18	15	20
D	20	17	21	19	16	21
L	21	18	22	20	17	22
M	22	19	23	21	18	23
M	23	20	24	22	19	24
J	24	21	25	23	20	25 Noël
V	25	22	26	24	21	26 Saint Etienne
S	26	23	27	25	22	27
D	27	24	28	26	23	28
L	28	25	29	27	24	29
M	29	26	30	28	25	30
M	30	27		29	26	31
J	31	28		30	27	
V		29		31	28	
S		30			29	
D		31			30	
L						
M						



Comment bien trier ?



Ordures ménagères

Les sacs-poubelle officiels (rouges) sont à déposer aux abords des routes le vendredi matin, **la tournée débute à 10h30**. Les couches-culottes (sacs transparents) sont déposées dans le conteneur à la déchèterie.



Huiles minérales et végétales

A la déchèterie. ATTENTION : les huiles minérales (de moteur) et les huiles végétales (de cuisine) ne doivent pas être mélangées. Aucun liquide étranger, tel que carburant, solvant, pétrole, etc. n'est accepté.



Restes de repas / déchets de cuisine / lavures

A éliminer dans les sacs-poubelle officiels (rouges) avec les ordures ménagères.



Déchets compostables ménagers

A la déchèterie dans la benne "compost".



PET

A rapporter aux magasins assurant la récupération. A la déchèterie, dans le conteneur "PET". Seules les bouteilles portant le sigle PET et écrasées sont admises.



Flacons en plastique avec bouchon

A rapporter aux magasins assurant la récupération ou tels qu'en "PE" ou "PE-HD", les bouteilles d'huile et de vinaigre, berlingots, etc, sont à mettre dans les sacs-poubelle officiels (rouges).



Aluminium et boîtes de conserve

A la déchèterie, dans le conteneur "Alu". Exemples : barquettes, canettes de boisson, boîtes de conserve, feuilles d'aluminium, emballages avec le logo "alu". ATTENTION : doivent être rincés et propres.



Capsules Nespresso (aluminium)

A la déchèterie dans le conteneur disponible.



Verre

A la déchèterie, dans la benne à verre. **ATTENTION** : les bouchons et les capsules doivent être retirés.



Verre plat

A la déchèterie, dans la benne "déchets inertes".



Papier et carton

A la déchèterie : ne doit contenir aucune impureté ni être maculé de graisse ou autre substance. Les papiers doivent être ficelés ou dans des cartons-sacs-papier ad hoc.



Déchets inertes (petites quantités)

A la déchèterie dans la benne "déchets inertes". Les matériaux tels que céramique, poterie, carrelage, briques, tuiles, terre de remblai sont acceptés en très petites quantités.



Textiles et chaussures

A la déchèterie dans le conteneur de la Croix-Rouge Fribourgeoise. Merci d'y déposer vos habits et vos chaussures (propres et en bon état) dans des sacs plastiques fermés.



Piles et accumulateurs

A rapporter aux magasins assurant la récupération. Un tonneau "piles" est toutefois disponible à la déchèterie.



Appareils électriques et électroniques

A la déchèterie dans le conteneur correspondant.



Sagex

A la déchèterie dans le conteneur "Sagex"



Déchets de jardin

Y compris les épluchures, à la déchèterie, dans la benne "compost".

Les chardons et séneçons jacobées sont à mettre dans le conteneur prévu à cet effet.



Bois

A la déchèterie, dans les déchets encombrants, longueur maximale de 2m.



Déchets encombrants combustibles

A la déchèterie. Seuls les objets qui n'entrent pas dans un sac-poubelle officiel (rouge) de 110L. sont admis. Le bois et le métal doivent être séparés dans les contenants correspondants, longueur maximale de 2m.



Peintures

En petites quantités, à la déchèterie. ATTENTION : placer les peintures à l'eau, les peintures avec solvants et les aérosols dans les contenants correspondants.



Tubes lumineux (néon) / LED

A rapporter au fournisseur. Toutefois, un conteneur "néons" est également disponible à la déchèterie.



Cendres de bois

Les cendres froides sont à éliminer dans les sacs-poubelle officiels (rouges). Un tonneau est toutefois disponible à la déchèterie.



Ferraille (objets métalliques)

Pour tout élément d'une longueur maximale de 2m, à la déchèterie dans la zone prévue à cet effet. Les éléments en plastique doivent être mis dans les déchets encombrants ou dans les sacs-poubelle officiels



Pneus

Vos anciens pneus doivent être repris par votre garagiste. A titre exceptionnel, les pneus sont acceptés à la déchèterie contre paiement de la taxe de transports et d'évacuations.

Les types de déchets



Litière de chat

A mettre dans les sacs-poubelle officiels (rouges) des ordures ménagères.



Cartouches d'encre pour imprimantes

Les cartouches de taille standard doivent être mises dans les sacs-poubelle officiels (rouges) ou rapporter au point d'achat.



Médicaments

A rapporter dans une pharmacie.



Dépouilles d'animaux

SANIMA Centre collecteur de déchets animaux à la STEP de Broc (026 921 17 64)



Plastiques agricoles

Centre de tri SOGETRI à Rosé



Déchets de chantier

Les déchets de construction (y compris laine de verre) sont à acheminer au Centre de transbordement Hubert Etter et fils SA à Vuadens (voir Informations générales).

SACS-POUBELLE officiels (rouges)

Les sacs poubelle officiels doivent être déposés aux abords des routes au plus tôt le vendredi matin.

La tournée débute à 10h30.

Afin d'éviter que des animaux n'éventrent les sacs, ils ne doivent pas être déposés la veille.

Les couches-culottes (sacs transparents) sont à déposer dans le conteneur à la déchèterie.

Points de vente (liste non exhaustive)

Alimentation La Chaumière, Sorens

Déchèterie, Sorens

Pharmacieplus, Riaz

Boulangerie Grangier, Riaz

Coop Pronto, sortie d'autoroute, Bulle

Prix du sac

17 lt	CHF	1.50
35 lt	CHF	2.50
60 lt	CHF	4.00
110 lt	CHF	6.00

TAXE ANNUELLE – Ordures ménagères

Conformément au règlement communal relatif à la gestion des déchets, une **taxe de base d'élimination des déchets** est perçue.

Taxe annuelle par habitant (dès 20 ans)	CHF	60.00
Taxe annuelle pour entreprises, au maximum	CHF	1'000.00
Taxe annuelle pour les propriétaires de résidences secondaires, au maximum	CHF	120.00

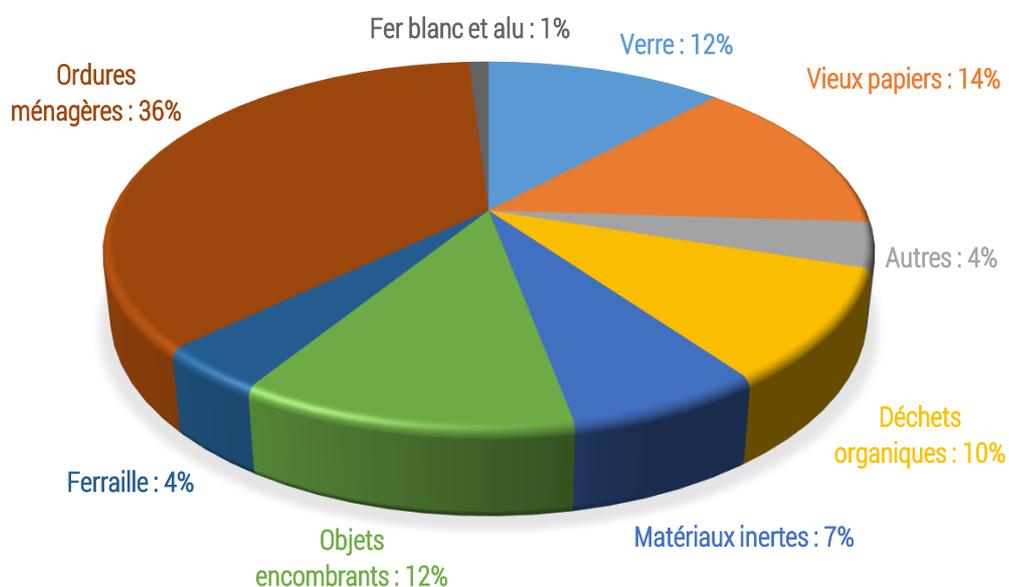
TAXE D'ELIMINATION (transport)

Nouveauté : le paiement est désormais possible par Twint.

Les **déchets particuliers** font l'objet d'une taxe de transport fixée à (par pce) :

Aspirateur, four micro-onde	CHF	5.00
Batterie de véhicule à moteur	CHF	6.00
Chauffe-eau, télévision	CHF	10.00
Cuisinière électrique	CHF	10.00
Frigo, congélateur, lave-vaisselle	CHF	10.00
Machine à café, machine à coudre	CHF	5.00
Machine à laver le linge, sèche-linge	CHF	10.00
Robot ménager	CHF	5.00
Tout outillage de même dimension	CHF	5.00
Pneu moto	CHF	4.00
Pneu voiture sans jante	CHF	5.00
Pneu voiture avec jante	CHF	10.00
Pneu camion/tracteur sans jante (au-dessus de 110 x 35 cm), la tonne	CHF	380.00

Les statistiques des déchets de notre village en 2023



Au total, 400 tonnes de déchets ont été récoltés l'année passée soit un total de 365 kg/habitant, cela représente une diminution de 15 kg/habitant entre 2022 et 2023.

Nos déchets pèsent sur le ménage communal. Par de bons gestes, nous devons encore les réduire :

- pour notre environnement ;
- pour votre porte-monnaie ;
- pour les comptes communaux, les taxes ne couvrant pas le coût de gestion des déchets.

Déchets produits par les entreprises ou les commerces

Sur la base du règlement communal relatif à la gestion des déchets :

Les entreprises, commerces ou institutions sont tenues d'éliminer elles-mêmes les déchets non urbains (autres déchets que ceux produits par les ménages).

L'élimination de déchets spécifiques d'activités ne devant pas être à la charge de la collectivité.